

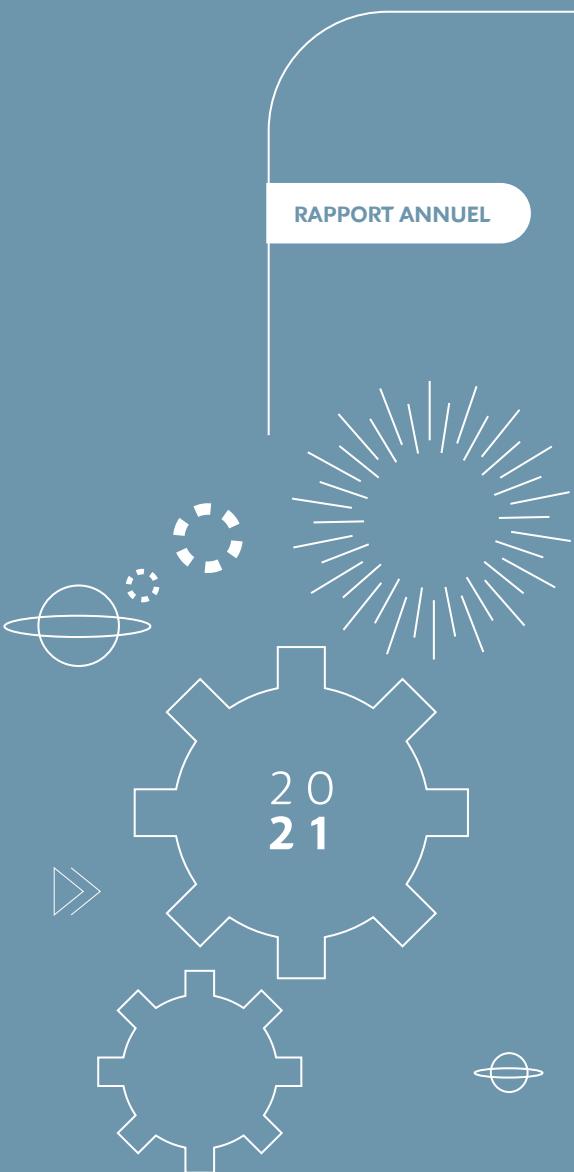


RAPPORT ANNUEL

20
21

SOM MAI RE

RAPPORT ANNUEL



ÉDITO P.04

TEMPS FORTS
& DATA CLÉS P.06

01

VOUS OFFRIR TOUJOURS
PLUS DE SERVICES P.18

02

FAIRE RAYONNER
VOS INNOVATIONS P.28

03

UN PILOTAGE
TOUJOURS PLUS FIN P.42



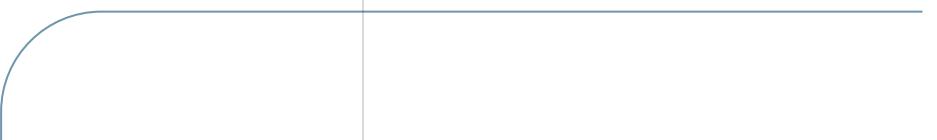
ÉDITO



Pascal Faure



"Malgré un contexte sanitaire encore compliqué et incertain, 2021 a été une année particulièrement dense et fructueuse pour l'INPI."



Malgré un contexte sanitaire encore compliqué et incertain, 2021 a été une année particulièrement dense et fructueuse pour l'INPI. Le nombre de projets déjà engagés pour cette première année de mise en œuvre de notre contrat d'objectifs et de performance est remarquable, grâce aux équipes de l'INPI qui ont fait face, avec détermination et persévérance, aux aléas rencontrés. Je les remercie pour leur mobilisation et leur engagement.

Vous découvrirez dans ces pages les nombreux projets qui ont jalonné cette année. J'aimerais revenir ici sur trois d'entre eux. Le premier est le Guichet unique électronique des formalités d'entreprises, nouvelle mission qui incombe désormais à notre Institut, grâce à la loi Pacte. Le 1^{er} juillet 2021, nous l'avons ouvert, comme prévu, à tous les mandataires chargés des formalités d'entreprises. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est ouvert, comme prévu là encore, au grand public. Prochaine échéance le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle ce guichet sera l'unique point d'entrée pour l'ensemble des formalités d'entreprises sur le territoire national (lire pages 22 et 48).

La deuxième réussite que je souhaite souligner est notre influence croissante à l'international. Trois accords de reconnaissance mutuelle d'examen des brevets, dit « PPH », sont désormais signés par l'INPI : le premier avec l'Office japonais, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, le deuxième avec l'Office américain, en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2021, et le 3^e avec l'Office canadien, signé en décembre également. Avec ce type d'accord, qui permet un examen accéléré des brevets entre les deux offices signataires, la France et les déposants français bénéficient d'une grande avancée. Par ailleurs, l'INPI a obtenu cette année de nouvelles responsabilités dans les grandes

L'INPI, plus que jamais, s'engage pour offrir toujours plus de services à ses clients et pour accroître la promotion de la propriété intellectuelle et son influence à l'international, tout en adaptant et en optimisant ses modes de fonctionnement. Pour que l'innovation française et sa protection soient toujours synonymes de développement et de compétitivité de l'économie.

instances internationales. À l'OMPI par exemple, l'INPI assure actuellement deux présidences et une vice-présidence d'assemblées générales. Cela conforte clairement notre visibilité à l'international (lire pages 20, 30 et 31).

La troisième réussite que j'aimerais évoquer est la poursuite de l'amélioration du service à nos clients par nos outils dématérialisés : après la dématérialisation totale de nos procédures de propriété industrielle, qui a permis d'assurer le traitement fluide des demandes pendant les confinements successifs, nous sommes désormais engagés dans une refonte de nos applications pour améliorer encore les fonctionnalités et offrir plus d'ergonomie aux équipes internes et aux déposants. La première étape en 2021 a été la refonte des applications dessins et modèles, saluée par les utilisateurs (lire pages 24-25).

Vous le voyez, l'INPI, plus que jamais, s'engage pour offrir toujours plus de services à ses clients et pour accroître la promotion de la propriété intellectuelle et son influence à l'international, tout en adaptant et en optimisant ses modes de fonctionnement. Pour que l'innovation française et sa protection soient toujours synonymes de développement et de compétitivité de l'économie.

Bonne lecture.

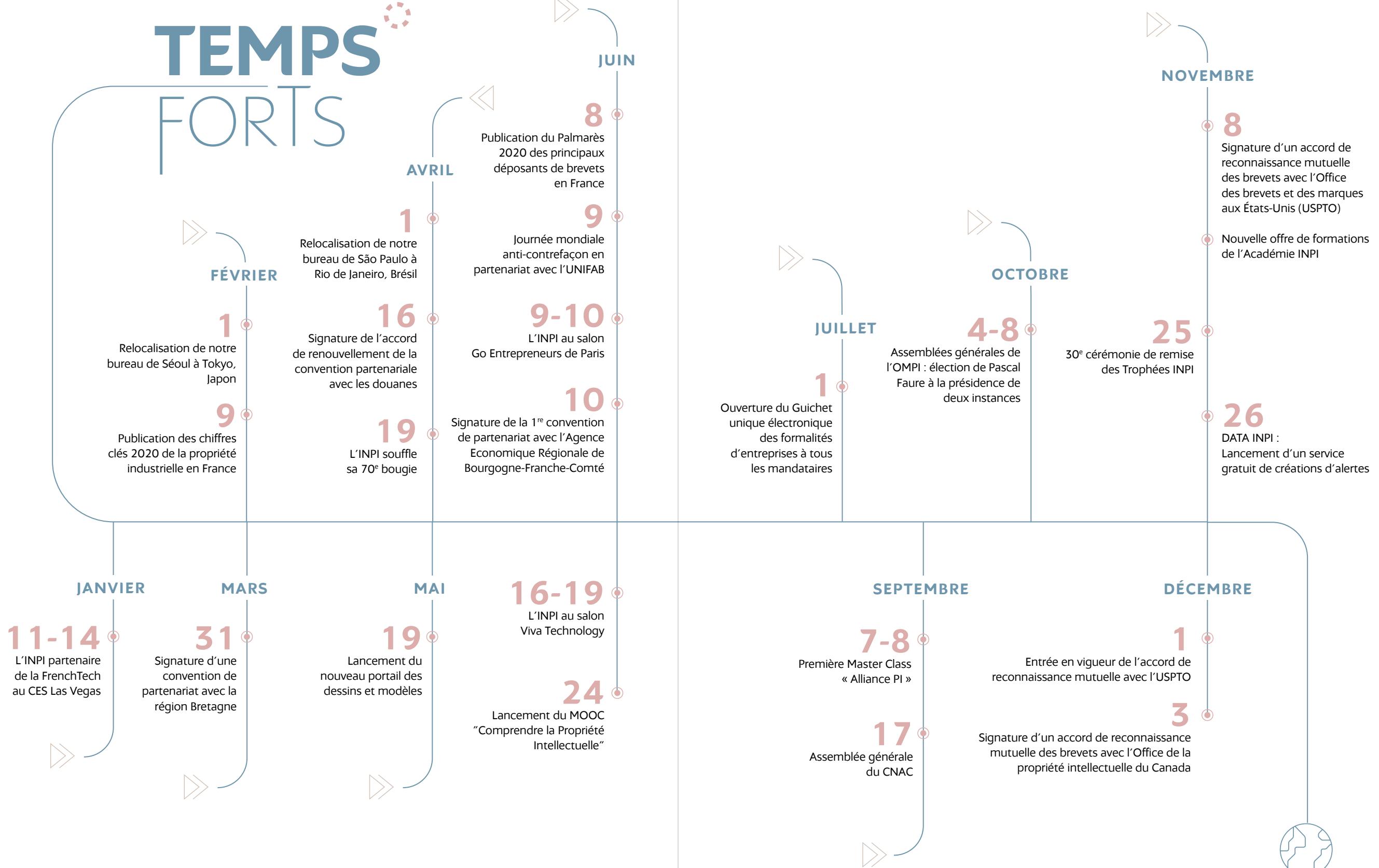




TEMPS
FORTS
|
DATA
CLÉS

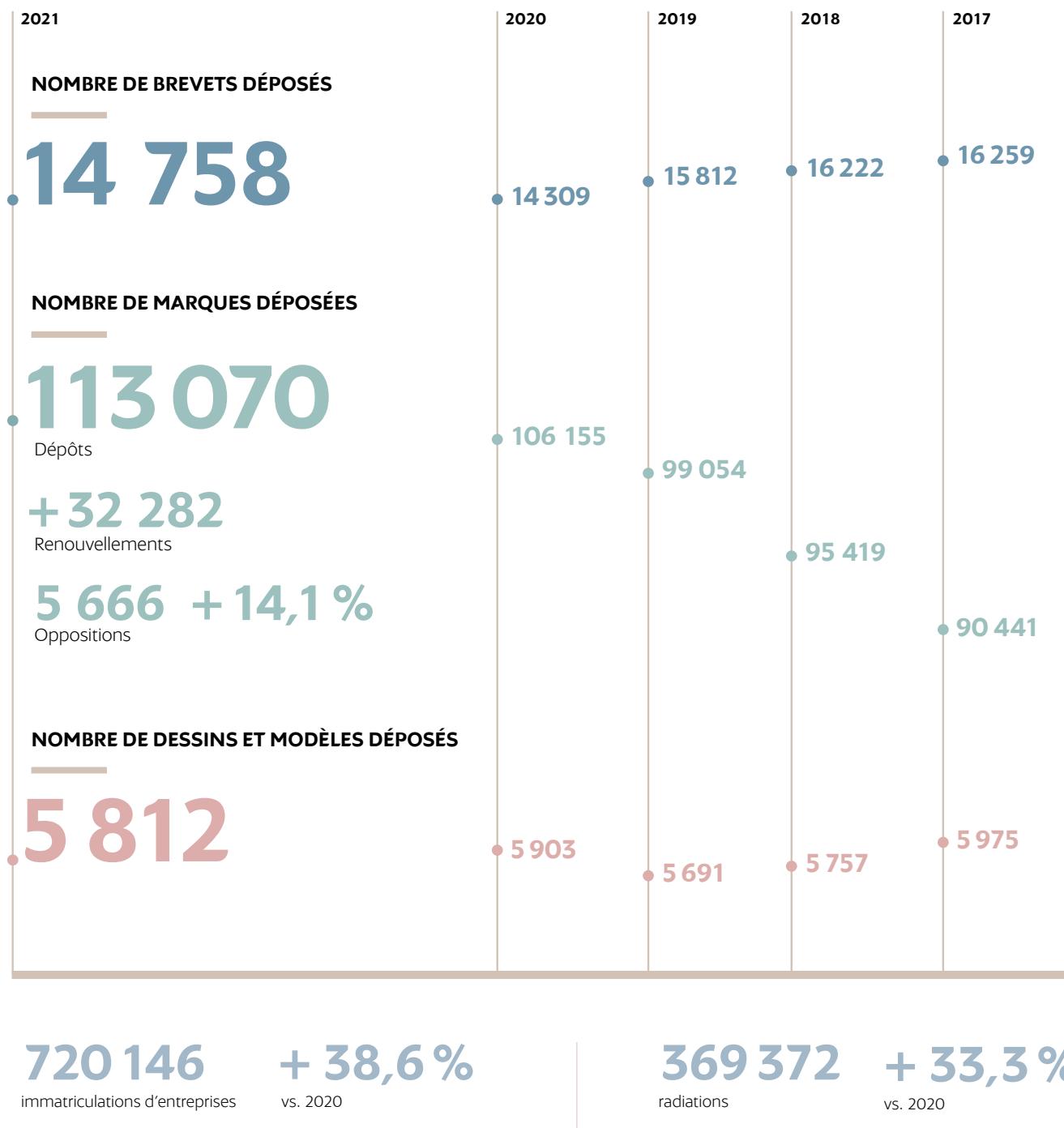
The background features a photograph of a person's hands holding a smartphone. On the screen of the phone is a weather application icon showing a sun, clouds, and a thermometer. To the left of the hands, there are several white line-art icons: a speech bubble, a cloud with a sun, a clock, and two small circles. A large bracket on the right side of the hands groups the words "TEMPS FORTS" and "DATA CLÉS". A small ampersand symbol (&) is enclosed in a circle and connected by a curved line to the word "DATA".

TEMPS FORTS



RETROUVEZ TOUS LES TEMPS
FORTS DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE
PAGE 31

DATA CLÉS



12
indications géographiques homologuées depuis l'entrée en vigueur de la loi « consommation »

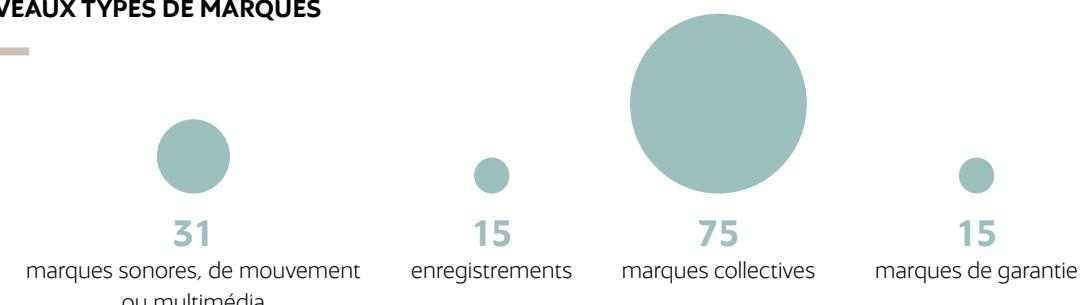
4 052
enveloppes Soleau

19 912
e-Soleau

145 KM
d'archives conservées

LOI PACTE : LES CHIFFRES D'UNE PREMIÈRE ANNÉE « PLEINE »

NOUVEAUX TYPES DE MARQUES



CERTIFICATS D'UTILITÉ (CU)

CU déposés :
674
soit **4,6 %** des dépôts

188
CU transformés en brevets, soit **27,9 %**

PROCÉDURES POST-DÉLIVRANCE

465
déchéances et annulations de marques

19
oppositions brevet (1^{re} procédure orale le 25 janvier 2022)

ACTIVITÉ INVENTIVE POUR LES BREVETS DÉPOSÉS À PARTIR DU 22 MAI 2020

22 356
demandes soumises aux critères de délivrance PACTE soit **57 %** des brevets en cours d'examen

11 884
notifications de rapport de recherche préliminaire

DEMANDES PROVISOIRES DE BREVETS

612
demandes soit **4,1 %** des dépôts de brevets

AU CŒUR DU NUMÉRIQUE

LES DONNÉES EN **OPEN DATA**

61,2 M

DE DONNÉES OUVERTES, LIBRES ET RÉUTILISABLES

43 M + 18,2 M

RNCS

dont

6,5 M

D'ENTREPRISES ACTIVES

NOMBRE DE DONNÉES PI **EN LIGNE, EN ACCÈS GRATUIT**

10,6 M

Base brevets



6,3 M

Base marques



1,3 M

Base dessins & modèles



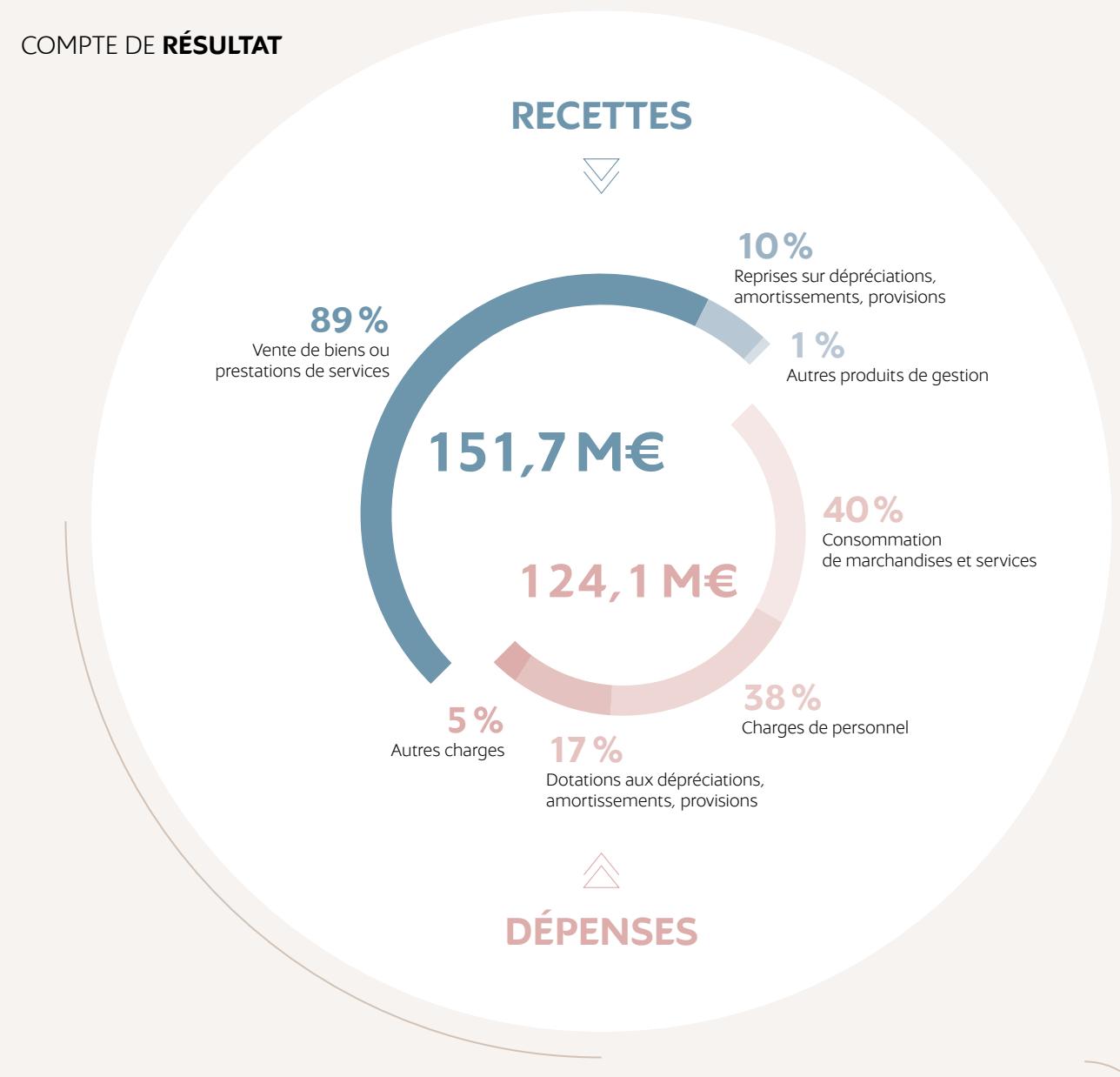
118 K

Base jurisprudence



LES MOYENS D'ACTIONS

COMPTE DE **RÉSULTAT**



CERTIFICATION DES COMPTES

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2012. Les états financiers de 2015 à 2021 ont été certifiés sans réserve.



14
implantations
en France

CONVENTIONS RÉGIONALES EN VIGUEUR EN 2021
Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire,
Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

10
zones stratégiques à l'international
couvrant près de 100 pays



ACCORDS BILATÉRAUX SIGNÉS EN 2021*

Arabie saoudite, Canada, Chine, Corée du sud,
États-Unis, OAPI, Pérou, Russie

*Ces accords viennent s'ajouter à ceux encore en vigueur avec d'autres pays.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

240 000
échanges avec nos clients

34 933

sensibilisations
(audience en nombre de contacts)

23 % RDV
28 % sensibilisations
19 % formations et MOOCs
7 % salons
5 % international

FOCUS START-UP
3 702
entretiens qualifiés

476
programmes start-up en cours

5 430

visites en entreprises

+12 % vs. 2020

Brevet
Marque
Contrat

TOP 3 DES SUJETS ABORDÉS

916

prestations

COACHING INPI
+
ACADEMIE INPI

1 695

entreprises touchées
à l'international



88 %

taux de satisfaction
global

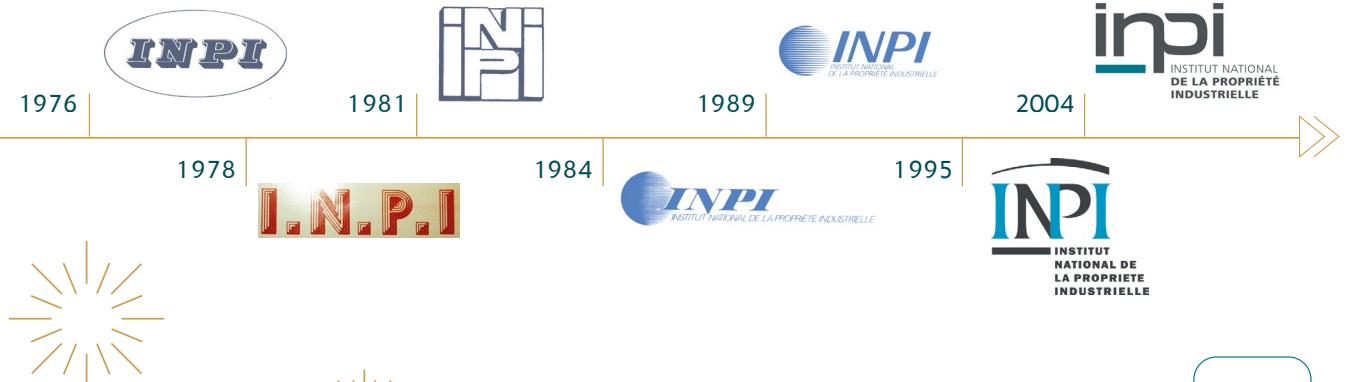


L'INPI FÊTE SES 70 ANS !



Le 19 avril 1951, l'INPI était créé pour répondre aux besoins des acteurs de l'économie nationale et des innovateurs dans le domaine de la propriété industrielle. Depuis, l'Institut accompagne les entreprises, quel que soit le stade de leur développement, pour qu'elles transforment leurs projets en innovation, et leurs innovations en valeur, source de progrès à la fois économique et sociétal. L'INPI est au plus près des créateurs et des entrepreneurs, pour les sensibiliser à la propriété industrielle. Protéger, valoriser, pérenniser, accompagner, promouvoir... sont autant de mots qui reflètent parfaitement l'activité de l'Institut. 70 ans d'expérience et de succès, qui ont permis d'affirmer la propriété industrielle comme un outil stratégique au service des entreprises et de la compétitivité.

TÉMOIN DES TENDANCES D'UNE ÉPOQUE, NOTRE LOGO A ÉVOLUÉ AVEC SON TEMPS



Plus de
1 700 000

demandes de brevets français déposées depuis 1951

Près de
750 000

dépôts de dessins et modèles publiés depuis 1951

Près de
3 000 000

de demandes d'enregistrement de marques françaises depuis 1961*

« Depuis le 19 avril 1951, date de création de l'INPI, nous avons acquis une place centrale au sein de l'écosystème de la propriété industrielle. Aujourd'hui, l'INPI est un Institut clairement ancré dans le paysage économique de notre pays, fort de ses talents, et qui possède une grande capacité d'adaptation aux enjeux et aux défis de son temps. Je me réjouis de notre longévité, de nos accomplissements passés et présents et suis confiant en l'avenir. À 70 ans, l'histoire de l'INPI ne fait que commencer ! »,

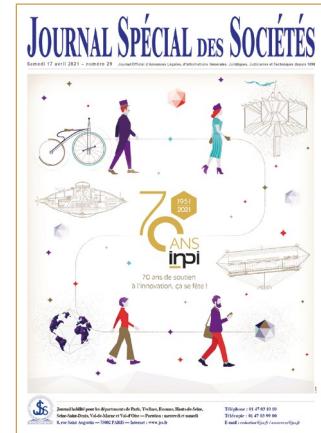
Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

*Les chiffres de 1951 à 1961 ne sont pas connus.

À L'OCCASION DE CETTE ANNÉE ANNIVERSAIRE,
LE GÉNIE CRÉATIF FRANÇAIS A ÉTÉ MIS À L'HONNEUR

UNE ÉDITION SPÉCIALE DU JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Le *Journal Spécial des Sociétés* a consacré un numéro hors-série spécial anniversaire de l'INPI, dans lequel il célèbre les métiers, les missions, les femmes et les hommes de l'Institut au service des innovateurs. Il est composé d'articles rédigés par des collaborateurs de l'INPI et par la rédaction du journal.

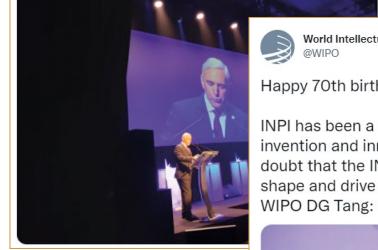


UN FILM POUR VOYAGER À TRAVERS L'HISTOIRE DE L'INNOVATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE

« Le génie créatif ne s'arrête jamais. Quand on croit que tout a été inventé, une nouvelle idée surgit et nous démontre le contraire. Elle ajoute à notre quotidien un objet, un appareil, une technologie, un savoir-faire qui change nos vies. À l'INPI, cela fait 70 ans que nous sommes les témoins privilégiés, et les partenaires de cette ébullition unique... et si française. »

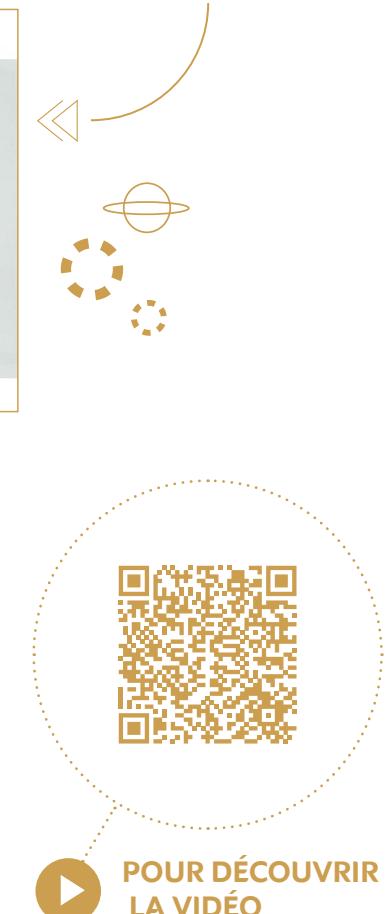
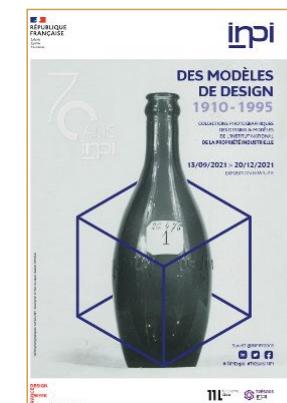


POUR DÉCOUVRIR LA VIDÉO



UNE EXPOSITION « DES MODÈLES DE DESIGN, 1910 - 1995 : COLLECTION PHOTOGRAPHIQUE DES DESSINS & MODÈLES DE L'INPI »

Issue du fonds patrimonial précieusement conservé par l'INPI, une sélection de dessins et modèles sous leur forme photographique a été présentée successivement au Onzième Lieu, au siège francilien de l'INPI et au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Cette exposition a permis aux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir des icônes emblématiques du design français : la LC4 de Le Corbusier, la bouteille de Perrier, la première chaussure de foot Adidas, le packaging LU, les panneaux publicitaires des rames de métro, la colonne publicitaire dite « colonne Morris »...





01

VOUS
OFFRIR



TOUJOURS
PLUS DE
SERVICES

VOUS FACILITER LA VIE

Afin d'accompagner les entreprises et les innovateurs dans les meilleures conditions, l'INPI s'adapte aux pratiques et évolutions et met en place des outils innovants à valeur ajoutée. Accords, partenariats, nouveaux services, refonte des applications... constituent autant d'actions que l'Institut déploie pour faciliter les démarches et favoriser la croissance de notre économie.



L'INPI SIGNE DEUX NOUVEAUX ACCORDS « PATENT PROSECUTION HIGHWAY » AVEC LES OFFICES AMÉRICAIN ET CANADIEN

L'INPI a signé deux nouveaux accords « Patents Prosecution Highway » (PPH) en 2021 : un premier le 8 novembre avec l'Office des brevets et des marques aux États-Unis (USPTO), entré en vigueur le 1^{er} décembre, et un second le 3 décembre avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Ces accords de reconnaissance mutuelle sur l'examen des brevets permettent aux entreprises françaises de demander l'accélération de la procédure de délivrance du dépôt de brevet auprès de l'USPTO ou de l'OPIC, sous priorité de la première demande nationale.

Ces deux nouveaux accords font suite à celui signé en 2020 avec l'Office japonais des brevets. Ils constituent une étape décisive dans la coopération entre nos offices et témoignent de la qualité de nos titres de propriété industrielle et de l'efficacité des procédures mises en place ces dernières années par l'INPI.



UNE POLITIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE

RÉGION BRETAGNE

RÉGION BRETAGNE

Le 31 mars, l'INPI et la région Bretagne ont signé une convention de partenariat d'une durée de trois ans. Son objectif est de soutenir les entreprises innovantes en Bretagne et de favoriser la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle dans leurs projets.



RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'INPI a signé sa première convention de partenariat régional avec l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) au mois de juin 2021. Pour les trois prochaines années, l'objectif est de promouvoir la propriété intellectuelle et d'accompagner les PME innovantes. Le rôle central de l'AER BFC dans le réseau régional de l'innovation permettra de renforcer la visibilité de l'INPI et de notre accompagnement sur-mesure.



7 conventions en vigueur en 2021

avec les régions Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGENCE DE L'INNOVATION DE DÉFENSE

Le 9 février, l'INPI et l'Agence de l'innovation de défense (AID) ont signé une convention de valorisation, articulée autour de deux axes : la détection d'acteurs innovants et leur sensibilisation à la propriété industrielle ; l'accompagnement et la valorisation de projets innovants, au service de l'innovation de défense.



OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE ÉLECTRONIQUE DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES À TOUS LES MANDATAIRES : UNE ÉTAPE IMPORTANTE EST FRANCHIE

Depuis 2020, l'INPI œuvre à la mise en place du Guichet unique électronique des formalités d'entreprises.

En 2021, une nouvelle étape importante a été franchie : le 1^{er} juillet, comme prévu, le Guichet unique a été ouvert à tous les mandataires. Pour faciliter l'appropriation de l'outil par les mandataires, dont la mission consiste à réaliser des formalités pour le compte d'entreprises, l'INPI a réalisé huit sessions de formation de septembre à décembre. Au total, 107 mandataires, aux profils variés, ont été formés : cabinets d'experts-comptables, avocats, cabinets de conseil, notaires ou encore sociétés.

En parallèle, les travaux se sont poursuivis en vue de la prochaine étape : l'ouverture au grand public le 1^{er} janvier 2022, avant que le Guichet unique ne devienne, au 1^{er} janvier 2023, le seul moyen de réaliser les formalités d'entreprises.



ENTREPRISE La transmission électronique du guichet de formalités des entreprises est optionnelle dès avril 2021 et obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

Guichet électronique de formalités : une mise en œuvre progressive

La loi Pacte simplifie les formalités des entreprises avec la mise en place des bases d'un guichet unique électronique (www.guichet-entreprises.fr). Ce dernier se substituera aux 1 400 centres de formalités des entreprises (CFE) actuellement en place. Le nouveau guichet permet au déclarant :

- d'établir un dossier unique de constitution, de modification et de cessation d'activité de son entreprise;
- de transmettre un tel dossier aux organismes concernés;
- d'acquitter, le cas échéant, les frais afférents à ces formalités



par carte bancaire ou via un compte d'avance de paiement. Le guichet collecte les fonds et les reverse aux organismes concernés.

Suivi de l'avancement de la procédure

Une information complète du déclarant est assurée. Il lui sera notamment notifié :

- la réception de sa déclaration par les organismes concernés;
- si le dossier est incomplet;
- les délais de traitement;
- les décisions prises.

Ce guichet électronique sera, au 1^{er} janvier 2023, le seul interlocuteur des entreprises

MC CLAVREUL

LE GUICHET UNIQUE EST ACCESSIBLE DEPUIS LE BANDEAU D'ACCUEIL DU SITE INPI.FR



Le 21 février 2020, l'INPI a été choisi par l'État comme opérateur du Guichet unique. Cette mission, prévue dans l'article 1 de la loi PACTE et officialisée par la parution du décret n° 2020-946 du 1^{er} août 2020, vient compléter la mission d'enregistrement des entreprises, prévue dans les statuts de l'INPI dès sa création en 1951.

LA LUTTE ANTI-CONTREFAÇON, UNE PRIORITÉ POUR L'INPI

L'INPI ET LA DOUANE CONFIRMENT LEUR COOPÉRATION ACCRUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

L'INPI et la Direction générale des douanes et des droits indirects ont signé, le 16 avril, l'accord de renouvellement de leur convention partenariale. Cette convention a pour objectif d'approfondir la coordination d'actions communes pour défendre la propriété intellectuelle des entreprises, et ainsi agir contre la contrefaçon et assurer la sécurité des consommateurs.

À l'occasion de cette signature, l'Institut et la douane ont animé un webinar sur le thème : « Comment défendre votre propriété intellectuelle et lutter contre les atteintes faites à vos droits grâce à l'accompagnement de l'INPI et de la douane ».



JOURNÉE MONDIALE ANTI-CONTREFAÇON

À l'occasion de la journée mondiale anti-contrefaçon, l'Union des fabricants a invité les principaux acteurs français du secteur, dont l'INPI, à une prise de parole pour rappeler les dangers de la contrefaçon et les mesures prises pour lutter contre ce fléau. Le thème de cette édition 2021 était « le design ».

Pascal Faure a profité de cette journée pour annoncer la création prochaine par l'INPI d'un observatoire de la contrefaçon, afin de collecter l'ensemble des informations et des données utiles pour caractériser la nature et l'impact de la contrefaçon en France. La création de cet observatoire est l'une des recommandations du rapport législatif sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la contrefaçon des députés Pierre-Yves Bournazel et Christophe Blanchet, pour éclairer les autorités publiques et formuler des politiques efficaces en matière d'application des droits de propriété intellectuelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNAC

Le 17 septembre, Pascal Faure a co-présidé l'assemblée générale (AG) du Comité national de lutte anti-contrefaçon (CNAC) en sa qualité de secrétaire général. Ce fut l'occasion de revenir sur les actions réalisées depuis la dernière AG, notamment la finalisation d'un plan d'action douanier pour 2021-2022, et la publication par la commission européenne d'un plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle, prévoyant la mise en place d'une boîte à outils européenne de lutte contre la contrefaçon pendant la

présidence française du Conseil de l'Union européenne (UE) en 2022.

Pascal Faure s'est par ailleurs réjoui de la diminution des importations de contrefaçons dans la zone UE et a insisté sur l'action collective à mener pour sensibiliser les consommateurs.

Enfin, il a salué le travail exceptionnel du sénateur Richard Yung, président du CNAC depuis 2013, et dont le mandat a pris fin en septembre 2021.



DATA INPI S'ENRICHIT DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

En 2021, DATA INPI, le portail donnant accès gratuitement et en une seule recherche aux données « entreprises » et « propriété industrielle », s'est enrichi de deux nouvelles fonctionnalités : les recherches avancées et la création d'alertes.

Il est désormais possible de procéder à de nombreuses recherches, dans chacune des bases de données :

- Marques : par type, statut...
- Brevets à partir de 1902 : par nom du titulaire, par numéro SIREN d'un déposant ou d'un titulaire...
- Dessins et Modèles : par pays du déposant, date de priorité...
- Entreprises : recherche des entités actives, radiées...

Le second nouveau service permet la création d'alertes pour être averti de toute modification ou nouvelle publication concernant les marques, brevets, dessins et modèles ou entreprises, sur la base de critères sélectionnés.

Grâce à ces alertes – jusqu'à 10 créations – chacun peut suivre une entreprise ou un titre de propriété industrielle par un mot-clé ou plusieurs critères en même temps. Cette fonctionnalité permet notamment d'alimenter une veille concurrentielle, d'envisager l'exploitation d'un brevet, la reprise d'une marque ou encore de connaître les tendances de création d'entreprises dans un secteur d'activité ou une zone géographique.

DATA INPI EN CHIFFRES

plus de
62 millions
de données disponibles
et près de
900 000
utilisateurs



REFONTE DES APPLICATIONS DÉDIÉES AUX PROCÉDURES « MARQUES » : TOP DÉPART !

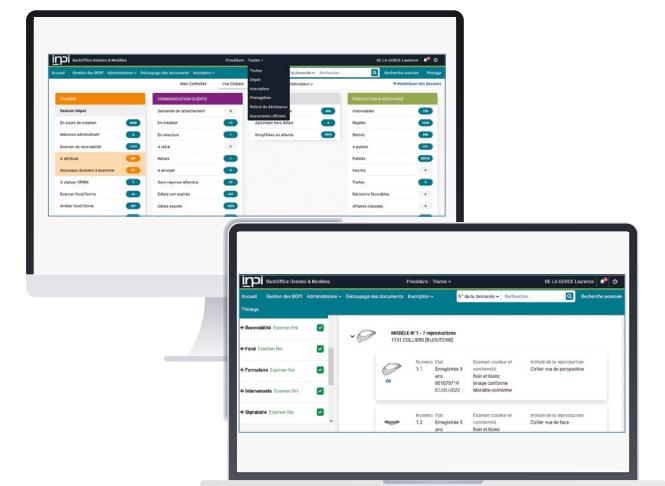
Lancée en 2021, la refonte des applications dédiées aux procédures « marques » a pour objectif premier de rassembler en une unique application l'ensemble des procédures concernant les marques : dépôt, renouvellement, opposition, annulation, inscription et extension internationale, pour gagner en efficacité notamment.

Le second objectif est de proposer aux utilisateurs une interface claire et facile d'utilisation grâce à de nouveaux outils, et ainsi mieux accompagner les déposants tout au long de la vie de leur titre.

La mise en service complète est prévue pour 2023.

UN NOUVEAU PORTAIL DESSINS ET MODÈLES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Lancé le 19 mai, le nouveau portail des dessins et modèles a été pensé pour améliorer l'expérience des déposants et des professionnels de la propriété industrielle. Ce nouveau portail simplifie les démarches des utilisateurs, donne une meilleure visibilité des procédures en cours, facilite les échanges avec l'INPI et permet un enregistrement plus rapide des dessins et modèles.



D&M n° 20212946 -
LOUIS VUITTON MALLETIER SAS

Parmi les nouveautés :

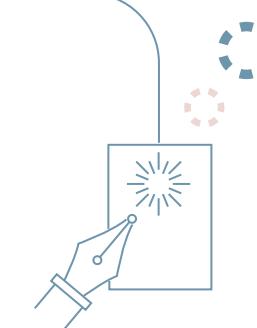
Toutes les procédures sont désormais accessibles sur un même portail. L'état d'avancement d'une demande de titre est mis à jour en temps réel et le déposant peut répondre plus facilement aux notifications. Ce dernier peut également déposer un fichier zip contenant toutes les reproductions ou encore passer par la classification de Locarno, pour réduire le risque d'irrégularités dans les désignations.

La procédure de relevé de déchéance, les renonciations ainsi que la procédure de correction d'erreur matérielle ont par ailleurs été dématérialisées.

Enfin, le nouveau portail permet de rattacher plusieurs comptes de personnes physiques au compte d'une personne morale, ou encore de commander des documents officiels.

RENFORCER LES DESSINS ET MODÈLES : PLUSIEURS PISTES À L'ÉTUDE

Dans le cadre d'un projet de renforcement des dessins et modèles, l'INPI étudie plusieurs pistes d'évolution. Une consultation des parties prenantes – associations de professionnels et déposants les plus importants de dessins ou modèles – a été menée de mi-septembre à fin novembre, autour de deux pistes : la mise en œuvre de nouvelles modalités de dépôt et l'introduction d'une procédure administrative en nullité devant l'INPI. Sur la dizaine de réponses recueillies, les avis sont globalement favorables aux propositions soumises. À l'issue de cette consultation, un projet de texte tenant compte de l'ensemble des remarques a été élaboré. Néanmoins, ce travail devra s'inscrire dans le contexte de la présentation du futur « paquet dessins et modèles », et des discussions à venir au sein de l'Union européenne.



TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE RECOURS ADMINISTRATIF AU SEIN DE L'INPI

Conformément aux engagements pris dans le contrat d'objectifs et de performance 2021-2024, l'INPI travaille à la création au sein de l'Institut d'une procédure de recours administratif. La mise en place de ce projet a pour objectif de faciliter le réexamen des décisions émises par l'Institut lors de contestations de déposants, sans que ces derniers soient obligés de saisir une juridiction, dont le processus est long et coûteux.

Cette nouvelle procédure pourrait prendre la forme d'un recours administratif préalable obligatoire, permettant ainsi de renforcer la transparence, la prévisibilité et la cohésion des décisions de l'Institut.

Un tel projet suppose une modification législative et réglementaire du Code de la propriété intellectuelle, laquelle pourrait intervenir courant 2023, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2024.

VOUS INFORMER ET VOUS FAIRE PROGRESSER

Sensibiliser les innovateurs, porteurs de projets, étudiants ou entreprises à la propriété industrielle constitue l'une des missions incontournables de l'INPI. Pour cela, l'Institut imagine des formats innovants, interactifs et ciblés pour faciliter l'accès la propriété industrielle à tous les publics, avertis ou novices : formations, MOOCs, études ...

UNE OFFRE DE FORMATION RENOUVELÉE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CLIENTS

Pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs de la vie économique, de l'innovation, de la recherche et des formalités d'entreprises, l'offre de formation 2022 de l'Académie INPI poursuit sa digitalisation et évolue.

Lancées en novembre 2021, les nouveautés suivantes ont été mises en œuvre : la réorganisation des prestations par niveau de connaissance de la propriété industrielle et la mise en place de deux nouvelles formations, l'une sur le Guichet des formalités d'entreprises et l'autre sur la rédaction du brevet au format Docx.

Cette nouvelle offre de formation propose un parcours apprenant décliné en sept thématiques, selon le niveau et le rythme d'apprentissage souhaité. Les formations s'adaptent par ailleurs aux nouvelles pratiques avec des programmes courts (1 à 2 jours) ou longs (2 jours par mois pendant 6 mois), en présentiel ou en distanciel, avec des modalités pédagogiques modernes : classes virtuelles, quiz, jeux, MOOCs...

En octobre 2021, l'Académie INPI a obtenu la certification « Qualiopi ». Une reconnaissance qui atteste de la qualité des prestations dispensées par l'INPI et permet une plus grande lisibilité de notre offre de formation auprès des entreprises et des utilisateurs.

LE PREMIER MOOC SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, POUR UNE INITIATION SIMPLE ET LUDIQUE

L'INPI a lancé, en juin 2021, le premier MOOC français dédié à la propriété intellectuelle. Intitulé « Comprendre la Propriété Intellectuelle », il pose les fondamentaux de la stratégie d'entreprise et de l'usage des brevets, marques et autres actifs de propriété intellectuelle.

Ouvert à tous et accessible gratuitement sur inscription, ce MOOC propose un parcours pédagogique dynamique, structuré en huit modules d'environ 1 heure à 1 heure 30, et fait appel à des intervenants couvrant tous les domaines de la propriété intellectuelle (conseils en PI, avocats, enseignants, expert INPI,...), reconnus pour leur expertise.



+ 5 000

participants aux MOOCs en 2021

(1) Certificat d'assistant brevets (2) Certificat d'assistant marques et dessins et modèles (3) Certificat d'animateur propriété intellectuelle

DES WEBINAIRES THÉMATIQUES, POUR RÉPONDRE À DES QUESTIONS PRÉCISES

Chaque troisième lundi du mois, l'INPI propose un rendez-vous interactif d'une heure, dédié à une thématique de la propriété industrielle : « 5 clés pour protéger sa marque », « Protéger mes produits et services à l'international », « Quelles stratégies brevets pour piloter son business ? »... Ces webinaires s'adressent aux porteurs de projets, start-up, PME et ETI, dans le but de les sensibiliser à la propriété intellectuelle et de leur donner le réflexe « propriété intellectuelle » dans leurs projets d'innovation.

UNE PREMIÈRE MASTER CLASS POUR LE PROGRAMME ALLIANCE PI

Les 7 et 8 septembre, la première Master Class consacrée au programme d'accompagnement Alliance PI a débuté à Rennes.

Destinée aux centres techniques et pôles de compétitivité, cette Master Class vise à savoir identifier les enjeux et renforcer le volet propriété intellectuelle dans le cadre d'un transfert de technologie ou d'une R&D collaborative entre acteurs du public et du privé.

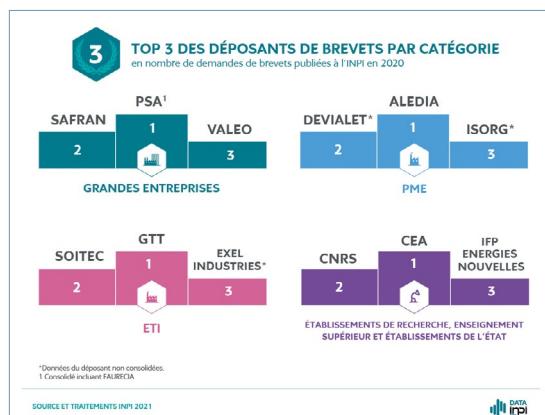
Animée par des prestataires spécialisés en propriété intellectuelle, la Master Class Alliance PI est adaptée au niveau de connaissance des participants en matière de propriété intellectuelle, et propose une alternance de journées de formation collaboratives et de coachings personnalisés avec un expert de l'INPI.



LE PROGRAMME ALLIANCE PI

Lancé en 2020, « Alliance PI » est un programme d'accompagnement des acteurs des collaborations « public/préprivé ». Son objectif ? Fluidifier, renforcer et pérenniser les relations entre les différents acteurs de l'innovation et sécuriser les résultats de leur recherche, par l'utilisation de pratiques de propriété industrielle pertinentes, solides et équilibrées.

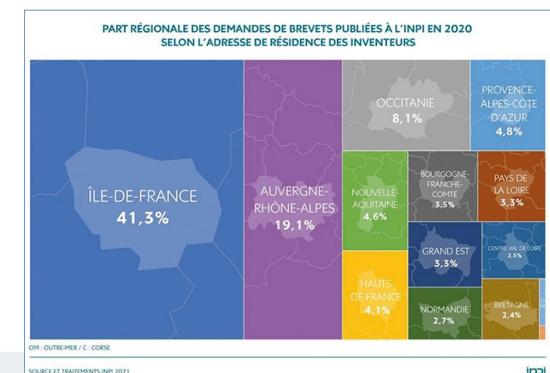
LES ÉTUDES DE L'INPI, OUTILS D'AIDE À L'ANALYSE



LE PALMARÈS DES DÉPOSANTS DE BREVETS

Tous les ans, l'INPI publie le palmarès des principaux déposants de brevets en France. Un classement où l'on retrouve les acteurs de l'innovation de l'économie française : grands groupes, organismes de recherche publique et plus petites entreprises.

Publiée en juin 2021, l'édition 2020 a révélé plusieurs faits marquants : les deux premiers déposants sont au-dessus des 1 000 demandes de brevets publiées, la recherche publique accroît sa présence et le Top 50 des déposants compte huit nouveaux entrants, dont cinq établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État.



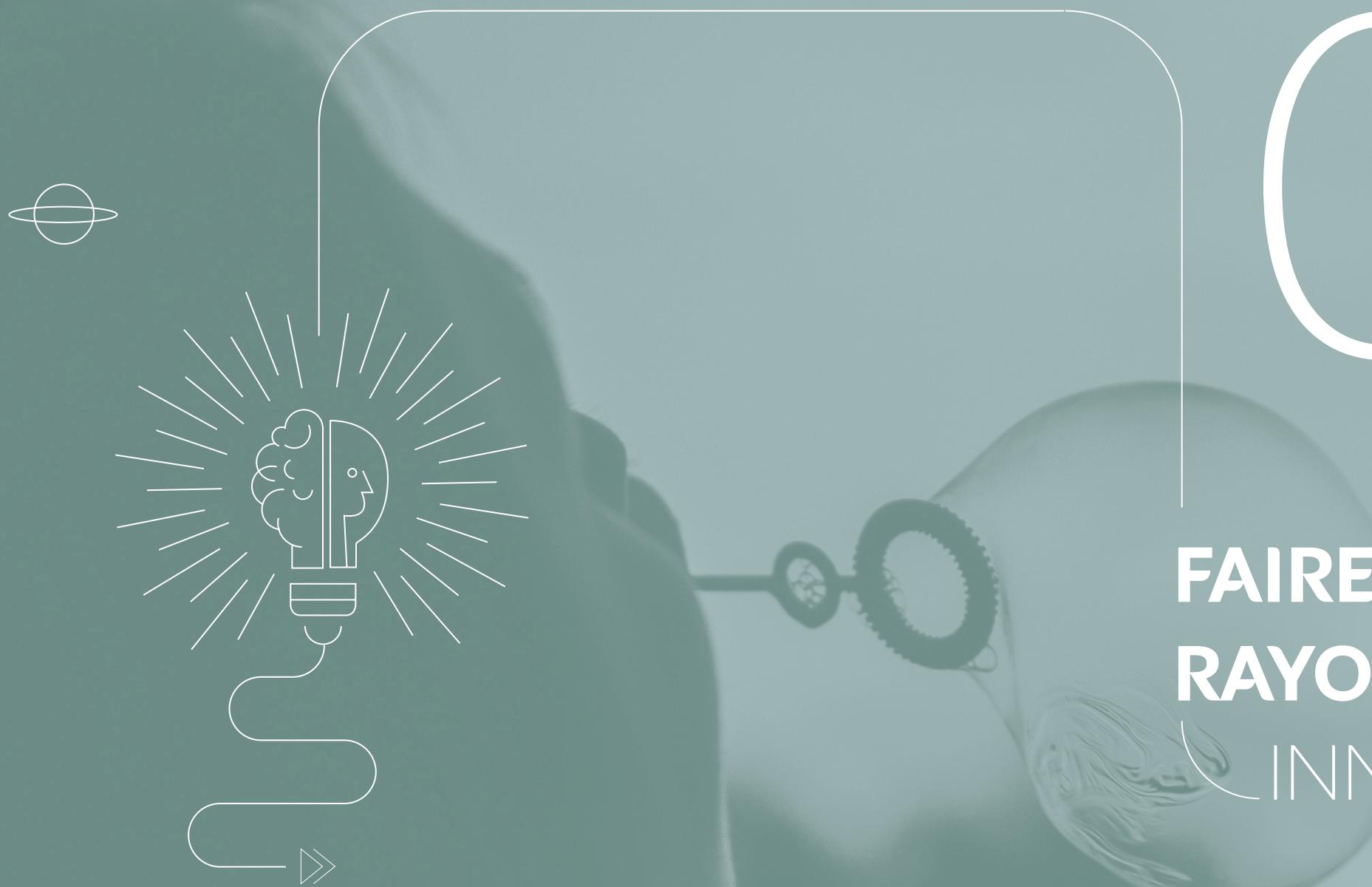
L'ÉTUDE DES STATISTIQUES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2020

Publiée en juillet, cette étude présente les statistiques régionales et départementales des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020, selon l'origine de la résidence des déposants et des inventeurs, et la répartition par domaines technologiques. Un document qui permet de mieux connaître le tissu économique d'une région.

À noter : les chiffres présentés dans les études publiées par l'INPI en 2021 correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite 18 mois avant la publication. Ces nouvelles éditions n'incluent donc pas encore la période de la crise sanitaire.

02

FAIRE
RAYONNER VOS
INNOVATIONS



VOUS | PRÉSENTER À L'INTERNATIONAL

Présent dans dix zones stratégiques couvrant près de 100 pays, l'INPI déploie et entretient de solides liens de coopération avec ses homologues à l'international. L'harmonisation du droit, l'échange de bonnes pratiques et la sensibilisation à la propriété intellectuelle sont au cœur des échanges et accords. En 2021, Pascal Faure a par ailleurs pris la tête de deux instances internationales.

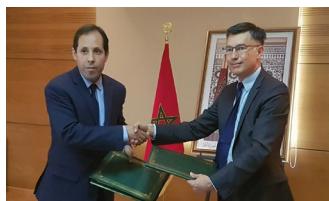


UNE COOPÉRATION ACCRUE AVEC NOS HOMOLOGUES ÉTRANGERS

En 2021, malgré un contexte sanitaire ne permettant pas toujours les déplacements à l'étranger, le réseau international de l'INPI a su renforcer ses relations avec ses homologues. L'année a été marquée par des échanges, des rencontres et la signature d'accords bilatéraux :

24-26 MARS

16^e commission mixte avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle



11 ET 12 MAI

7^e Rencontres franco-chinoises du Droit et de la Justice



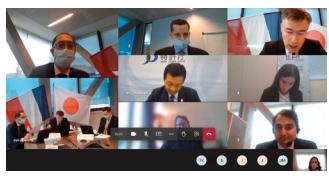
6 ET 7 JUILLET

Rencontre avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale et signature d'une licence d'exploitation portant sur les trente « fiches-Guide » de la 2^e édition de notre « Guide du management de la PI pour les business managers »



10-14 JUILLET

Signature du premier Mémorandum de Coopération avec la Saudi Authority for Intellectual Property



20 JUILLET

32^e commission mixte avec la China National Intellectual Property Administration



5 OCTOBRE

Rencontre bilatérale avec l'Institut National Tunisien de la Normalisation et de la Propriété Industrielle



7 OCTOBRE

Rencontre bilatérale avec le Directeur général de la Saudi Authority for Intellectual Property

19 OCTOBRE

15^e réunion du groupe de travail franco-russe sur la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon

27 OCTOBRE

8^e commission mixte avec le Japan Patent Office

25 NOVEMBRE

Réunion bilatérale avec le Korean Intellectual Property Office et signature du premier Mémorandum d'entente

7 DÉCEMBRE

Rencontre avec l'Office chinois des marques



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'OMPI : L'INPI AU PREMIER PLAN DES ÉCHANGES

La 62^e session des Assemblées générales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) s'est déroulée à Genève, du 4 au 8 octobre 2021.

Ces Assemblées générales sont l'occasion de faire un bilan des travaux de l'Organisation pour l'année écoulée et de définir les orientations futures.

L'Institut participe activement aux travaux des systèmes globaux de propriété intellectuelle – PCT, Lisbonne, Madrid et La Haye – et aux différents comités visant à établir un cadre normatif international.

Cette année, Pascal Faure a été élu à la présidence de l'Assemblée générale de l'Union de Lisbonne, pour une durée de 2 ans. Cette candidature traduit la volonté de l'INPI de renforcer son soutien aux activités de l'OMPI et de conforter son positionnement au niveau international.

Pascal Faure a également été nommé à la Présidence du groupe B+. Créé en 2005, ce groupe a pour objectif de promouvoir et de favoriser l'harmonisation internationale du droit matériel des brevets. Les travaux portent notamment sur cinq thématiques : le délai de grâce, la publication obligatoire des demandes de brevet à 18 mois, les droits d'usage antérieur, la définition de l'état de la technique et de l'art antérieur, et le traitement des demandes interférentes.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est une institution spécialisée des Nations unies. Depuis 1967, l'OMPI joue le rôle d'instance mondiale pour les services, les politiques, l'information et la coopération en matière de propriété intellectuelle. Elle compte 193 États membres. Les Assemblées générales de l'OMPI représentent chacun des systèmes internationaux de propriété industrielle : PCT, Lisbonne, Madrid et La Haye.



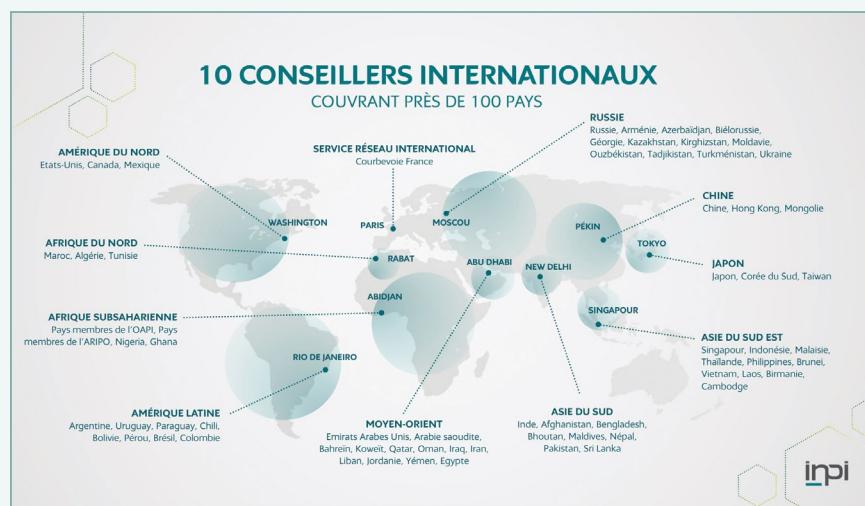
NOUVELLE STRATÉGIE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU INTERNATIONAL

L'INPI a développé, depuis les années 90, un réseau international de conseillers régionaux en charge des sujets liés à la propriété intellectuelle, afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les entreprises dans des pays considérés comme prioritaires en raison de la nature de leur marché.

Pour mieux répondre aux intérêts économiques de nos entreprises et les aider à faire face aux enjeux mondiaux en matière de propriété industrielle, l'INPI a, en 2021, repensé sa stratégie d'implantation internationale, qu'il s'agisse de la localisation des postes de conseillers régionaux ou de l'équilibre dans la répartition des zones géographiques couvertes par ces derniers :

- Le poste de conseiller à Séoul, en Corée du Sud, a été relocalisé à Tokyo, au Japon.
- Le poste de conseiller à São Paulo a été relocalisé à Rio de Janeiro, au Brésil.
- L'Egypte a été intégrée dans notre zone d'action au Proche et au Moyen-Orient, couverte par le conseiller en poste aux Emirats arabes unis.
- Le Mexique a été rattaché à la zone Amérique du Nord.

L'Institut compte aujourd'hui **10** conseillers à l'étranger, couvrant près de **100** pays.



RENCONTRER ET ÉCOUTER LES ENTREPRENEURS

Cette année encore, l'INPI était présent dans de nombreux salons, en physique ou en virtuel, afin d'aller à la rencontre de dirigeants d'entreprises, créateurs et porteurs de projets, pour leur apporter son expertise dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie de propriété industrielle.



L'INPI À L'HEURE DU CES LAS VEGAS

Comme chaque année, l'INPI était présent au CES Las Vegas, grand rendez-vous mondial de l'électronique grand public. Dans une expérience entièrement digitalisée, l'INPI était aux côtés de Business France et de seize start-up françaises du secteur de l'Internet des Objets invitées à l'événement, sur le e-pavillon de la French Tech « France électronique grand public ». Notre conseillère aux États-Unis a pu renseigner les jeunes entreprises sur leurs démarches de propriété industrielle à l'export et leur transmettre les bons réflexes et bonnes pratiques pour protéger efficacement leurs innovations.



SUCCÈS AU RENDEZ-VOUS AUX SALONS GO ENTREPRENEURS !

Partenaire historique du salon « Go Entrepreneurs ! » (anciennement Salon des entrepreneurs) depuis 28 ans, l'INPI est allé à la rencontre des créateurs et dirigeants d'entreprises à Paris, Lyon, Marseille et Nantes. Dans des formats hybrides, alternant présentiel et numérique, nos experts et chargés d'affaires ont répondu à toutes leurs questions en matière de protection d'actifs immatériels et leur ont indiqué les démarches à suivre pour bénéficier d'un accompagnement INPI adapté à leurs besoins.

Près de 2 000 participants ont par ailleurs assisté à nos conférences et ateliers autour de différentes thématiques – DATA INPI, formalités d'entreprises... – et aux côtés d'experts et personnalités, comme les fondateurs de Myfood et de JobPack.fr, venus témoigner de leur parcours. Les participants ont ainsi été sensibilisés à l'importance d'intégrer une stratégie de propriété industrielle, notamment par le dépôt de marques, dans leur projet global.

83 recherches d'antériorité de marques ont été effectuées à titre gracieux.



UNE PARTICIPATION À VIVA TECH RÉINVENTÉE

L'INPI était présent à la 5^e édition du salon Viva Technology, l'événement incontournable de l'innovation technologique et des start-up. À l'occasion de conférences et d'ateliers diffusés en ligne, nos experts en propriété industrielle ont abordé des sujets tels que la « cartographie des brevets » et « la PI comme stratégie pour accélérer sa croissance ». Des pitches et workshops qui ont été visionnés par plusieurs centaines de participants.

Présents en 100 % digital, près de 3 000 visiteurs se sont connectés sur notre stand virtuel. Nos experts ont pu répondre à leurs questions et leur présenter nos prestations et services adaptés à leurs besoins.

L'INPI a par ailleurs accueilli quatre start-up aux technologies innovantes sur son espace digital. Elles ont témoigné du rôle clé de la PI dans leur stratégie.



« En tant qu'entreprise développant une technologie de rupture, nous sommes convaincus que la propriété intellectuelle est indispensable à la fois pour protéger nos technologies et notre savoir-faire, mais aussi dans une démarche prospective d'innovation pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles applications. »

Clément Ray, Président et Cofondateur d'InnovaFeed, une des start-up invitées à Viva Tech.

Avoir une solide stratégie PI permet de protéger nos actifs, mais c'est aussi un gage de sérieux et de savoir-faire, très apprécié par nombre de nos interlocuteurs : clients, investisseurs, institutions...

PAUL FLOURI
PDG
VIVA TECHNOLOGY

Tous nos produits sont le fruit d'un long travail de R&D qui nous permet d'être en rupture avec les autres produits du marché, il est donc essentiel de les protéger.

HUGO VOLPEI
PDG ET FONDATEUR
VIVA TECHNOLOGY



NOS EXPERTS AUX CÔTÉS DES CRÉATEURS À MAISON & OBJET

À l'occasion de Maison & Objet, salon international des professionnels de l'art de vivre, du design et de la création, l'INPI a donné rendez-vous aux créateurs et designers pour répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur la protection de leurs créations.

Notre présence au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte, a permis à nos experts d'échanger avec près de 250 visiteurs et exposants, sur les thématiques de marque, design, e-Soleau, contrefaçon et brevet.



METTRE EN LUMIÈRE LES RÉUSSITES



Créés en 1991, les Trophées INPI célébraient cette année leur 30^e anniversaire. Depuis trois décennies, ils récompensent et valorisent des entreprises emblématiques de l'innovation française se distinguant par l'exemplarité de leur stratégie de propriété industrielle. Fermob, Devialet, Nuxe ou encore Moustache Bikes comptent par exemple parmi les lauréats des éditions précédentes, parce qu'ils ont fait de l'innovation un pilier de leur croissance, en menant une politique de propriété industrielle volontaire et cohérente.

15 FINALISTES POUR INCARNER L'INNOVATION À LA FRANÇAISE

À l'occasion de cette édition anniversaire, les Trophées se sont réinventés et ont mis à l'honneur quinze PME et start-up concourant dans cinq nouvelles catégories :

| | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| | | | | |
| EXPORT | INDUSTRIE | INNOVATION RESPONSABLE | RECHERCHE PARTENARIALE | START-UP |
| • Crossject | • Bioret Agri | • Exotec | • Exoes | • Archeon |
| • Proludic | • Isorg | • Hoffmann Green | • Lactips | • Energysquare |
| • Vaonis | | • Olmix | • Synthesis of Nanotechlogies (SON) | • Extralab |

Reflet de l'écosystème français de l'innovation, le jury était composé de personnalités et d'experts, issus du privé et du public.

MERCI !



« C'est un grand honneur de présider le jury des Trophées de l'INPI cette année. En tant qu'ancienne lauréate, je prends toute la mesure de l'importance de ce Trophée pour les entreprises innovantes. L'innovation est un processus vital, comme dans le monde vivant. C'est ce qui permet une évolution et une adaptation perpétuelle au monde dans lequel nous évoluons. Et la propriété intellectuelle fait partie des outils juridiques de l'entreprise : il est indispensable de s'interroger avec l'aide de spécialistes sur les opportunités qu'elle offre, même quand on est une petite entreprise. La propriété intellectuelle fait partie du capital immatériel de l'entreprise, et participe à sa valeur patrimoniale. »

Hélène Szulc, présidente du jury



Hélène Szulc nous a fait l'honneur d'être la présidente du jury de cette édition 2021. Passionnée d'environnement, Hélène Szulc fonde en 1995 Tech Sub, une société qui développe des solutions autour du métier de scaphandrier et conçoit de nouvelles techniques de travaux subaquatiques. Tech Sub a été lauréate des Trophées INPI en 2008. Très concernée par les problématiques de la propriété industrielle, Hélène Szulc a siégé au conseil d'administration de l'INPI de 2010 à 2016.

LES LAURÉATS SONT



EXPORT PROLUDIC

Proludic est un des leaders européens d'équipements de jeux et de sport de plein air depuis plus de 30 ans. L'entreprise a conçu et installé plus de 100 000 espaces de loisirs dans le monde. Fortement implantée en France et à l'international, elle propose à ses clients – collectivités, écoles, résidences de vacances... – des installations ludiques, innovantes, durables et personnalisables. Pour Proludic, l'innovation est un vrai investissement : toutes ses créations sont protégées par des dépôts de dessins et modèles. Face à une recrudescence des cas de contrefaçon, la propriété industrielle est un outil crucial pour renforcer sa stratégie sur les marchés internationaux.

1988 DATE DE CRÉATION

300 SALARIÉS

70 M€ DE CA DONT 52 M€ À L'EXPORT

26 MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

187 DESSINS & MODÈLES



RECHERCHE PARTENARIALE LACTIPS

Lactips fabrique des plastiques biodégradables pour lutter contre la pollution, à partir d'une protéine : la caséine. Ce polymère naturel possède des propriétés techniques multiples et performantes, adaptées aux besoins des industriels : solubilité dans l'eau, biodégradabilité, scellabilité, performances barrières... Cette innovation scientifique est le résultat de la rencontre entre une entrepreneure et un enseignant-chercheur. Leurs innovations ont donné lieu à plusieurs dépôts de titres de propriété industrielle, dont des brevets, favorisant un gage d'expertise et de notoriété internationale. Une stratégie qui leur a permis d'avoir la confiance de nombreux investisseurs.

2014 DATE DE CRÉATION

60 SALARIÉS

7 BREVETS

2 MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



INDUSTRIE BIORET AGRI

Depuis sa création en 1993, Bioret Agri développe des technologies de confort pour les animaux, permettant de réduire leur stress et de favoriser hygiène, santé et productivité : matelas, couloir de circulation, marche d'alimentation, revêtement pour box... La propriété industrielle est un outil important pour la PME nortaise. Toutes les technologies, les marques et les dessins de l'entreprise sont protégés pour sécuriser son développement, notamment à l'international. Pour elle, une stratégie d'innovation bien construite rassure distributeurs et importateurs, et protège les produits innovants.

1993 DATE DE CRÉATION

35 SALARIÉS

21 M€ DE CA

78 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS
FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

26 MARQUES ET DEMANDES DE MARQUES
FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

1 DESSIN & MODÈLE COMMUNAUTAIRE



START-UP ENERGYSQUARE

Energysquare est une entreprise experte du chargeur sans fil. Créée en 2015, elle développe et commercialise une technologie brevetée de charge sans fil par conduction électrique, qui permet de recharger sans câble plusieurs appareils électroniques simultanément : ordinateur, téléphone portable, casque audio, enceinte... Cette technologie permet une charge sans interférence, ni surchauffe, ni perte d'énergie, offrant ainsi la même efficacité et la même vitesse qu'un chargeur filaire. L'activité commerciale principale de l'entreprise étant la vente de licences, la propriété intellectuelle est au centre de son développement et partie intégrante de sa stratégie globale.

2015 DATE DE CRÉATION

14 SALARIÉS

9 BREVETS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

6 MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



INNOVATION RESPONSABLE HOFFMANN GREEN

Hoffmann Green produit et commercialise des ciments à très basse empreinte carbone, grâce à son processus de production à froid et sans clinker. La société vendéenne utilise des coproduits industriels issus de l'économie circulaire, activés grâce à ses technologies brevetées, pour répondre aux besoins de décarbonisation de l'industrie du ciment. L'innovation est l'essence du développement industriel et commercial d'Hoffmann Green. Protéger sa propriété industrielle fait partie intégrante de sa stratégie, en France et à l'international. Ses logos, marques, technologies et processus de production sont protégés pas des dépôts de titres et son développement à l'international se fera par un modèle de licences.

2015 DATE DE CRÉATION

30 SALARIÉS

504 K€ DE CA

11 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS
FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

69 MARQUES ET DEMANDES DE MARQUES
FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

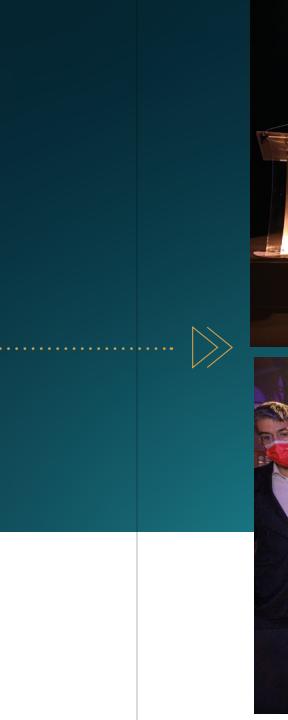


**POUR DÉCOUVRIR
LEURS PORTRAITS
EN VIDÉO**

Les chiffres indiqués sur cette page sont du déclaratif des entreprises.







C'est à l'occasion d'une cérémonie à l'Elysée Montmartre que finalistes, personnalités internationales, journalistes et partenaires institutionnels, se sont réunis pour consacrer les cinq lauréats. Une soirée très spéciale, puisque l'INPI célébrait ses 70 ans et les 30 ans de ses Trophées, à laquelle nous avons notamment eu l'honneur de recevoir Daren Dang, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Christian Archambeau, Directeur exécutif de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

« Le palmarès 2021 est un excellent cru : il met en lumière des entreprises ayant une démarche ambitieuse dans un contexte international très compétitif et propose des exemples de réussites dont pourront s'inspirer les entrepreneurs français, quel que soit leur secteur d'activité. Il est important que les entrepreneurs fassent l'effort de comprendre comment fonctionne la propriété intellectuelle, car elle fait partie des outils de l'entreprise. Il faut être à même d'évaluer les opportunités et les limites de ces différents outils, en fonction de ses projets et de ses moyens. La propriété intellectuelle compte parmi le capital immatériel de l'entreprise et participe à sa valeur patrimoniale. PME, TPE, start-up : formez-vous à la propriété intellectuelle ! »

Hélène Szulc, présidente des Trophées INPI 2021

« Nous sommes fiers de mettre à l'honneur aujourd'hui des entreprises innovantes, qui ont fait de la propriété industrielle un pilier de leur croissance et qui serviront de modèle et d'inspiration à toute une génération d'entrepreneurs. Accompagner au quotidien ces entreprises innovantes est au cœur des missions de l'INPI et les voir grandir et gagner en compétitivité est pour nous une immense satisfaction. Elles font battre le cœur économique du pays et sont aussi de grandes histoires humaines. Depuis trois décennies, les Trophées INPI récompensent des entreprises - start-up, PME, ETI - talentueuses, emblématiques de l'innovation française. Le palmarès 2021 illustre, une fois encore, la richesse et l'inventivité de nos régions et de notre pays. »

Pascal Faure, directeur général de l'INPI.



LES MÉDIAS PARLENT DE NOS TROPHÉES : 173 ARTICLES, SOIT 24,2 MILLIONS DE PERSONNES TOUCHÉES

Telematin @telematin

Un plastique sans plastique 🌱
+ 100% biodégradable et recyclable (qui peut même servir d'engrais) alors que le #gouvernement a fixé la fin du plastique à usage unique d'ici 2040.

@LACTIPS_SA @INPIFrance

CNRS @CNRS

#CNRSinnovation💡 | Parmi les 15 PME et start-up en course pour incarner l'innovation française aux #TrophéesINPI, 6 sont liées au @CNRS : @Vaonis_fr, @Exoes_Fr, @olmixgroup, @Demeta_FR, @LACTIPS_SA et @Extralab1.

[inpi.fr/sites/default/...](http://inpi.fr/sites/default/)

Jeux de plein air : comment le leader français Proludic se protège des contrefaçons asiatiques



Les matelas pour vache ont un effet boef



Du ciment moins gourmand en énergie accessible aux particuliers



40 • INPI | RAPPORT ANNUEL 2021

INPI | RAPPORT ANNUEL 2021 • 41

RÉVÉLER NOTRE PATRIMOINE

L'INPI conserve dans ses archives un riche patrimoine, constitué de l'intégralité des brevets, marques et dessins et modèles déposés depuis 1791. Ce gisement, formé par la créativité de générations d'inventeurs, d'ingénieurs, de créateurs et d'artistes, renferme des trésors d'un intérêt historique et documentaire unique et constitue une source permanente d'inspiration pour l'innovation d'aujourd'hui et de demain.



LES MÉDIAS PARLENT DE NOS TRÉSORS



NOS TRÉSORS DANS LE MONDE



Pendant tout l'été, l'incontournable quotidien du soir *Le Monde* a illustré sa série hebdomadaire « Un jour, un objet fait en France », d'un brevet, d'une marque et/ou d'un dessin et modèle issus de nos archives. Tous protégés par un ou plusieurs titres de propriété industrielle, des objets français iconiques, tels le parapluie de Cherbourg, le verre Duralex, le stylo Bic, le vélo Solex, la chaise Mulca ou encore la Charentaise ont ainsi été mis à l'honneur dans les pages « design » du quotidien.



LE JSS REVISITE L'ACTUALITÉ PAR LE PRISME DE NOS TRÉSORS



Depuis 2019, le *Journal Spécial des Sociétés*, journal d'informations générales, judiciaires, juridiques et techniques, revisite régulièrement l'actualité à travers les Trésors INPI, en partant de l'histoire d'une invention, d'une coutume ou d'une activité. La bande dessinée, Napoléon, les femmes dans le sport ou les inventions pour pallier les handicaps ont par exemple été abordés cette année.



DES ARCHIVES « HAUTE COUTURE » DANS RUNWAY MAGAZINE



RUNWAY MAGAZINE, magazine de mode international et site internet disponible en neuf langues, a consacré un article et une superbe vidéo à la maison Guerlain, sur la base des archives patrimoniales de l'INPI. Après Chanel N°5, Nina Ricci ou encore la mini-jupe, la maison Guerlain est ainsi le septième opus de la saga *Runway Magazine X Trésors INPI*.

NOS TRÉSORS RACONTENT DES HISTOIRES



116 318 vues
sur l'ensemble de nos pages Google Arts en 2021



« LE FLEUVE, SOURCE D'INVENTIONS » : UNE EXPOSITION INTÉGRALEMENT CONSACRÉE À NOS TRÉSORS

Le Musée de la batellerie et des voies navigables de Conflans-Sainte-Honorine a accueilli la première exposition entièrement montée à partir de brevets d'invention du XIX^e et début XX^e siècles conservés par l'INPI. Au total, 33 brevets et 59 planches originales jamais dévoilées au public ont illustré l'histoire de la navigation fluviale. Une sélection couvrant plus de 120 ans d'histoire technique et d'inventions (1795-1919).

Malgré le contexte sanitaire, près de 1 800 visiteurs ont ainsi pu découvrir les grandes inventions liées à la navigation, au transport des hommes et des marchandises et les innovations techniques liées à ces thématiques : comment faire remonter le courant à un bateau, quelle force employer ? La sélection présentait également quelques bateaux poétiques à l'exemple du bateau aquarium ou du ballon-bateau, une embarcation volante. Les publics scolaires ont pu profiter d'une visite sur-mesure avec un espace de médiation dédié. Un vrai succès pour une première !

➤ Du 22 octobre 2021 au 30 janvier 2022
Musée de la Batellerie, Conflans-Sainte-Honorine



UNE VISIBILITÉ RECORD POUR NOS ARCHIVES SUR GOOGLE ARTS & CULTURE

Partenaire de la plateforme Google Arts & Culture depuis février 2019, l'INPI bénéficie d'une page dédiée à ses archives historiques, qui compte huit expositions virtuelles sur des thèmes variés : l'invention du vélo, la plongée sous-marine, les jouets anciens, les inventions brevetées par des femmes au cours du XIX^e siècle, etc. La page renferme également un échantillon de plus de 240 de nos plus belles planches de brevets anciens : grandes inventions ou inventeurs célèbres, planches particulièrement remarquables...



À l'occasion de l'anniversaire de la naissance du préfet Eugène Poubelle (1831-1907) célébré au mois d'avril, notre exposition dédiée aux inventions du traitement des déchets était directement accessible depuis la page d'accueil de Google. Elle a ainsi cumulé près de 95 000 vues sur un mois, un record !

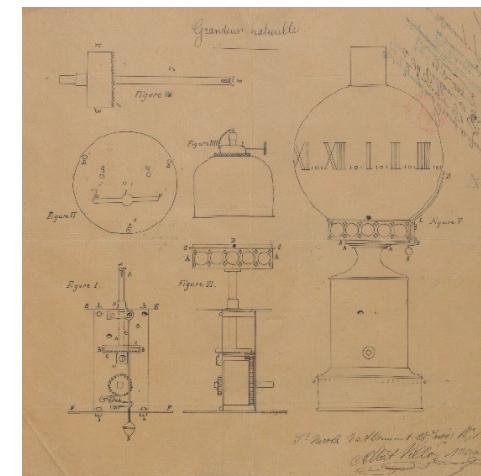
Une belle visibilité pour l'INPI et pour le patrimoine conservé !



DES « INVENTIONS EXTRAORDINAIRES » S'EXPOSENT EN NORMANDIE

L'exposition temporaire proposée par le Musée de l'Horlogerie de Saint-Nicolas d'Aiermont « Inventions extraordinaires », met en lumière des inventions de l'industrie horlogère au service du progrès humain, qui ont révolutionné la vie quotidienne, les sciences, la production industrielle ou tout simplement amusé et divertit plusieurs générations. À cette occasion, l'INPI prête trois brevets d'invention, dont un étonnant appareil donnant l'heure et la lumière, déposé en 1871. Une invention extraordinaire pour l'époque !

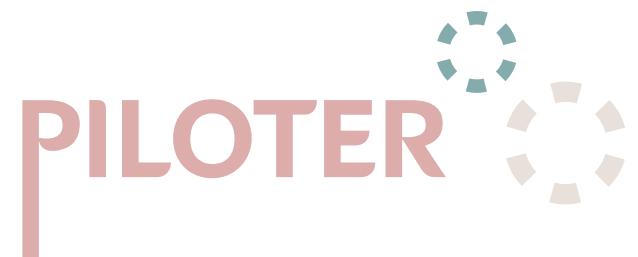
➤ Du 2 octobre 2021 au 24 avril 2022
Musée de l'horlogerie, Saint-Nicolas d'Aiermont





03

UN
PILOTAGE
TOUJOURS
PLUS FIN



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

Sylvie Guinard
Présidente
Présidente de Thimonnier SAS

Géraldine Guery Jacques
Vice-Présidente
Directrice de la propriété industrielle
brevets du groupe SEB, représentant
des praticiens de la propriété industrielle
en entreprise

Nicolas Dufourcq
Directeur général de la SA BPI-Groupe

Olivier Gicquel
Directeur de la Propriété intellectuelle
d'Airbus Operations SAS

Anne-Laure Nabat-Flecher
Représentante des milieux industriels
intéressés à la protection de la propriété
industrielle

Clément Moreau
Représentant des milieux industriels
intéressés à la protection
de la propriété industrielle
Directeur général et co-fondateur
de Sculpteo

Jean-Christophe Rolland
Président de la Compagnie nationale
des conseils en propriété industrielle

**Un représentant du ministère,
en charge de la PI**
Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance

**La Directrice des Affaires
civiles et du Sceau**
Ministère de la Justice



Le Directeur du Budget

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance

La directrice des Affaires juridiques

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance

Le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Jérôme Chateau
Représentant du personnel de l'Institut
national de la propriété industrielle

Hocine Ihaddadene

Représentant du personnel de l'Institut
national de la propriété industrielle

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Pascal Faure

Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle

Christophe Harmant

Agent comptable de l'Institut national
de la propriété industrielle

Francis Ponton

Contrôleur budgétaire au Contrôle
Général Économique et financier (CGEFI)
au ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance et ministère
de l'Action et des Comptes publics

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Pascal Faure
Jean-Marc Le Parco
Hafid Brahmi
Philippe Cadre
François-Xavier de Beaufort
Florence Galtier
Nicolas Sennequier



LE COMITÉ DE DIRECTION

| | |
|--|---|
| Pascal Faure Directeur général | Nicolas Sennequier Directeur de la prospective et des systèmes d'information |
| Jean-Marc Le Parco Directeur général délégué | Mostafa Ezzahoui Directeur du département des systèmes d'information |
| Christophe Harmant Agent comptable | Hafid Brahmi Directeur des ressources humaines et du développement social |
| Valérie Hochet Directrice de la communication | Philippe Hupel Responsable du service développement RH |
| Philippe Cadre Directeur de la propriété industrielle | Françoise Dol Responsable du service administration et rémunération |
| Jérémie Fénichel Directeur du département des brevets | Estelle Gillot, Responsable du service environnement du travail |
| Marie Rouleaux-Dugage Directrice du département des marques, dessins et modèles | Florence Galtier Directrice juridique et financier |
| Anne Dufour Directrice du département des données | Anne-Marie Brûlé Responsable du service financier |
| Ioris Repert Directeur du département administratif | Laurent Mlatier Responsable du service contentieux |
| François-Xavier de Beaufort Directeur de l'action économique | Jean-Philippe Muller Responsable du service juridique et international |
| Véronique Spannagel Directrice du département réseau national | Comité de Direction et Comité Exécutif au 10 mars 2022 |
| Aude Marty Responsable du service de l'offre clients | |
| François-Xavier de Beaufort par intérim Responsable du service réseau international | |

Bienvenue
à Hafid Brahmi
et François-Xavier
de Beaufort, qui ont
pris leurs fonctions
à l'INPI en 2021 !

OPTIMISER

Pour assurer un fonctionnement toujours plus efficace et affiner le pilotage de sa performance, l’Institut consolide ses outils.



DES COLLABORATEURS FORMÉS, POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE TOUJOURS PLUS SÉCURISÉE

Afin de sécuriser encore davantage la commande publique de l’Institut, un vaste plan de formation aux fondamentaux en matière de pratique des marchés publics a été déployé en 2021. 140 collaborateurs ont été formés en interne : prescripteurs, membres du pôle financier et de l’agence comptable. Au total, onze sessions de trois jours de formation, dont une journée d’atelier en co-animation avec un prestataire externe.

Les trois pans de la commande publique ont été traités : définition du besoin, mise en dévolution (la procédure de mise en concurrence, l’analyse des offres et les négociations) et exécution du contrat avec, pour chaque phase, un accent mis sur les risques liés aux atteintes à la probité. Chaque collaborateur formé a ainsi pu être sensibilisé aux règles, aux bonnes pratiques et aux responsabilités inhérentes au maniement des marchés publics.

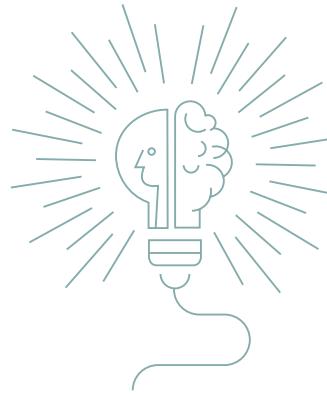
MISE EN PLACE D’UNE NOUVELLE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE POUR MIEUX MESURER L’ACTIVITÉ ET LES PERFORMANCES DE L’INSTITUT

Le 1^{er} janvier, une nouvelle comptabilité analytique a été mise en place à l’INPI. Elle a pour objectif de mesurer en détail les activités de l’Institut et de construire de nouveaux outils de gestion pour le pilotage de la performance.

Grâce à un travail collaboratif entre les Services métiers et le Pôle Contrôle de Gestion-Contrôle Interne, toutes les activités de l’Institut ont pu être identifiées et retranscrites dans la comptabilité analytique.

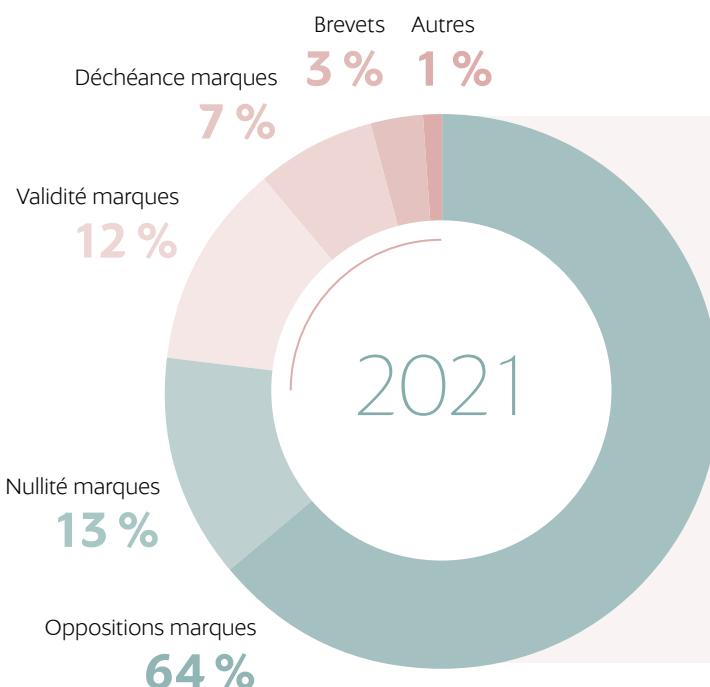
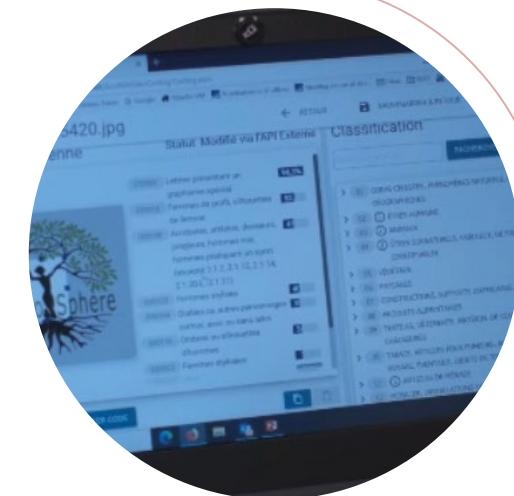
Tous les services de l’INPI ont par ailleurs été formés à ce nouveau système à la fin du premier semestre.

Une première vision des coûts portant sur les titres de Propriété Industrielle a fait l’objet d’une présentation au conseil d’administration de juin 2021.



DEUX OUTILS BASÉS SUR L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Deux outils basés sur l’intelligence artificielle ont été déployés en 2021 pour gagner en efficacité. Le premier permet d’automatiser la classification des éléments figuratifs contenus dans les logos des marques, afin d’en faciliter la recherche, conformément à la classification internationale de Vienne. Le second pseudonymise les décisions de jurisprudence avant publication, afin d’assurer la protection des données personnelles.



LE CONTENTIEUX DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’INPI

En 2021, 195 recours ont été formés à l’encontre des décisions du directeur général de l’INPI. Le contentieux relatif aux oppositions en matière de marque reste majoritaire, mais sa proportion a toutefois sensiblement diminué par rapport à 2020, passant de 84 % à 64 %. Cette situation s’explique notamment par la montée en puissance des contentieux relatifs à la procédure de nullité ou de déchéance de marques, même si pour l’heure le nombre d’arrêts rendus est encore assez réduit. Quant aux brevets, ils n’ont concerné que 3 % des recours.

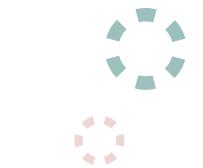


EXAMENS : L’INPI ET L’ACCÈS À LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES EN MATIÈRE DE PI

En charge de l’organisation des examens, l’INPI a mis en place au cours de l’année 2021, deux sessions d’examen « personnes qualifiées en matière de PI » : examens de qualification français (EQF) mention brevets d’invention et validation des acquis de l’expérience (VAE) mention brevets d’invention et mention marques, dessins et modèles. Ces sessions ont rassemblé 65 candidats et permis d’inscrire 52 nouvelles personnes sur la liste de personnes qualifiées en propriété industrielle.

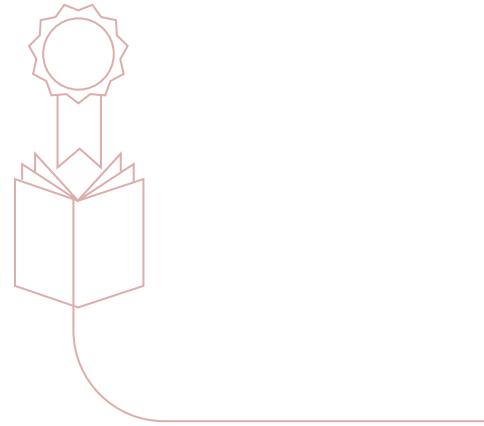
TRANSFORMER

« *L'intelligence c'est la capacité de s'adapter au changement* », disait le physicien Stephen Hawking. Un adage que l'INPI s'efforce de s'appliquer au quotidien, en formant en permanence ses équipes et en révisant régulièrement ses modes de travail, ses infrastructures et ses outils.



GUICHET UNIQUE : UN PLAN DE FORMATION POUR PRÉPARER NOS ÉQUIPES À LEURS NOUVELLES MISSIONS

Pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle mission de l'INPI sur les formalités d'entreprise, un plan pluriannuel de formation des équipes est déployé depuis 2020. En 2021, plus de 140 collaborateurs de la direction de l'Action économique ont été formés, ce qui représente 756 jours de formations dispensées. L'objectif était de familiariser ces collaborateurs, en relation directe avec les utilisateurs du Guichet unique, aux formalités d'entreprise et de leur apporter des informations nécessaires pour leur permettre de répondre aux questions de premier niveau de ces nouveaux clients.



DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU PROTOCOLE DE TÉLÉTRAVAIL

Précurseur dans le domaine, l'INPI signait en mai 2013 un premier protocole relatif au télétravail à l'INPI. En 2019, l'Institut comptait plus de 460 télétravailleurs réguliers, et lors de la crise sanitaire, plus de 90 % des effectifs étaient en télétravail.

Fort de cette expérience et en application de la réglementation relative au télétravail dans la Fonction publique, l'INPI a signé un nouveau protocole de télétravail qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Celui-ci simplifie les conditions d'accès au télétravail et prévoit de nouvelles modalités permettant à ses agents de prendre jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine, dès lors que les fonctions exercées le permettent.



DÉMÉNAGEMENT DE LA DÉLÉGATION INPI BRETAGNE

Le 13 décembre, la délégation INPI Bretagne a pris ses quartiers au sein de l'Immeuble Le Newton, à Cesson-Sévigné, dans la banlieue de Rennes. Les collaborateurs occupent un plateau de bureau mis à disposition par la Direction régionale en charge de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (DREETS), avec qui les liens sont très forts en matière d'innovation.

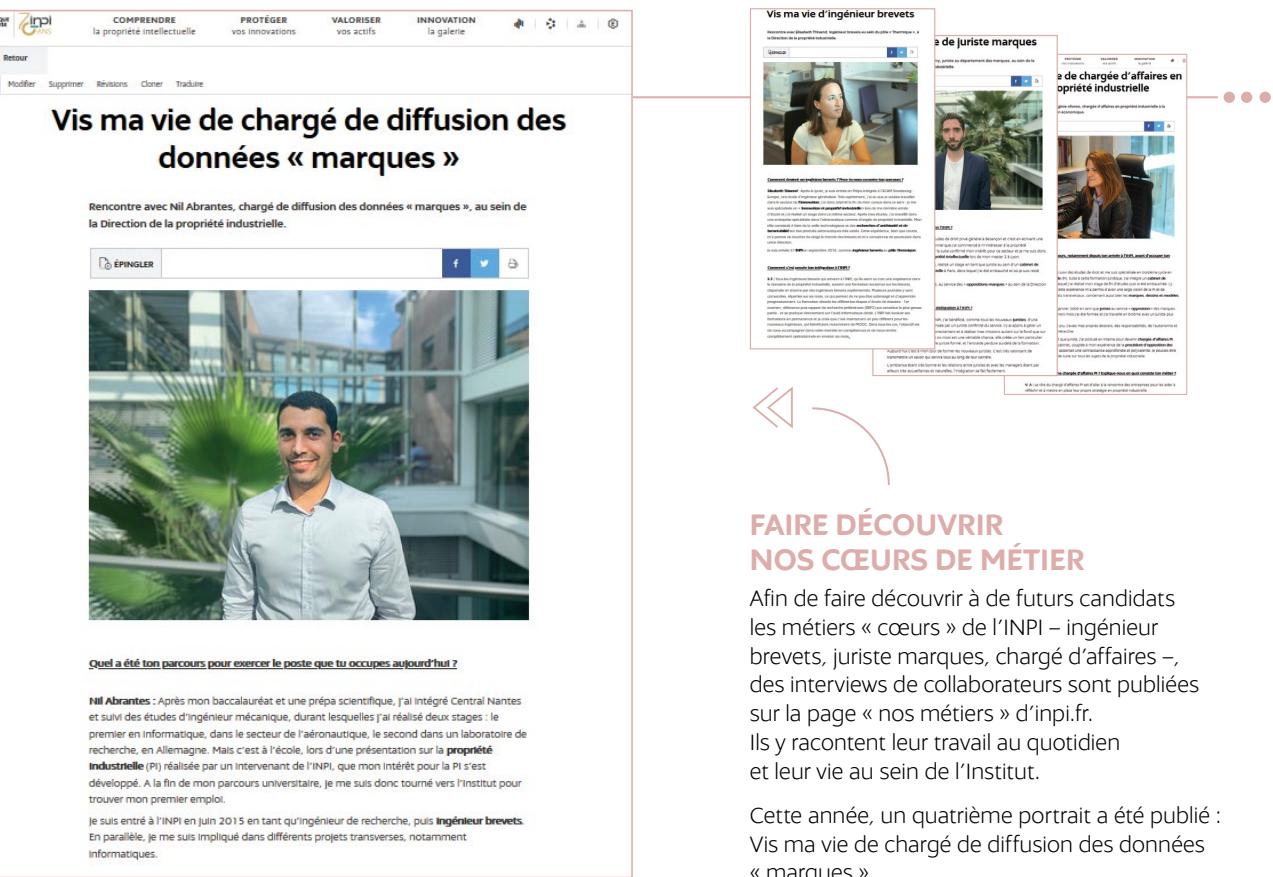
Ce projet est conforme au schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'INPI : permettre la relocalisation de la délégation régionale à des conditions financières attractives, dans une zone géographique recherchée et facilement accessible, tout en améliorant de façon significative le ratio d'occupation des locaux.

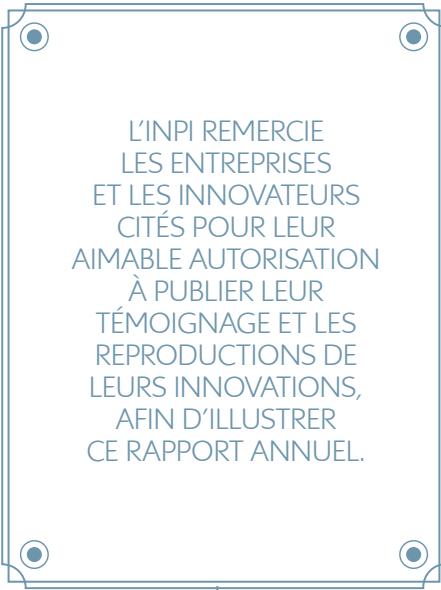


ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Avec plus de 60 postes proposés et pourvus en 2021, l'INPI recrute et le fait savoir. Ainsi, nos équipes de recrutement ont participé à plusieurs salons et forums de recrutements tels que le Job Fair 2021 du CEIPI, le salon PhD talent spécialisé IT et IA, le salon PhD talent généraliste, le salon emploi de la ville de Courbevoie et le forum emploi de l'ESSEC pour l'emploi de personnel en situation de handicap. Par ailleurs, le salon Viva Tech a également offert une vitrine intéressante pour proposer nos offres d'emploi et réaliser des entretiens.

Dans le cadre du projet de développement de notre attractivité, nos juristes et ingénieurs ont pris la parole auprès d'étudiants pour mieux faire connaître leur métier, notamment lors d'une conférence réunissant des étudiants de plusieurs Master de l'université Sorbonne Paris 1 et Paris 11 Saclay (droit de la création numérique). Ils ont plus tard dans l'année, renouvelé cette présentation devant des étudiants de Master 2 du CEIPI, ou encore lors des Trophées des ingénieurs du futur.





Crédits :
P4-5 : Brian du Halhouet
P6-7 : Jo Jo @hanness
P10-15 : INPI
P16-17 : INPI, Journal Spécial des Sociétés
P18-19 : Christina @wocintechchat.com
P20-25 : CNAC, INPI
P26-27 : INPI
P28-29 : Dawid Zawila
P31-32 : OMPI, INPI
P32-33 : CES Las Vegas, Extralab, Trone, INPI
P34-39 : Jean-Marie Cras, Bioret Agri, Energysquare,
Hoffmann Green, Lactips, Proludic, INPI
P40-41 : Le fleuve source d'inventions,
(musée de la Batellerie), Inventions extraordinaires
(musée de l'horlogerie), Google Arts & Culture,
Le Monde, Journal Spécial des Sociétés, RUNWAY
MAGAZINE, Archives INPI, INPI
P42-43 : Christian Langenhan
P46-47 : INPI
P48-49 : ESSEC, PhDTalent Career Fair, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, Shutterstock, INPI

Conception graphique :
Grafikmente



www.inpi.fr

Suivez INPI France sur

